

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE NOUVELLES MESURES POUR LES MARTIGNERAINS

Ces mesures peuvent évoluer en fonction de la situation. Elles concernent les commerces et entreprises, les liquidités, les urgences sécuritaires et sanitaires, les institutions et les infrastructures communales.

COMMUNIQUÉ - 26.03.2020

CORONAVIRUS : Le Conseil municipal adapte diverses mesures pour les Martignerains

Pour faire suite aux annonces de la Confédération et du Canton du Valais, le Conseil municipal de la Ville de Martigny a décidé plusieurs mesures lors de sa séance de Conseil du 24 mars 2020, réalisée en vidéoconférence. Objectif : soutenir la population martigneraise dans la crise liée au virus COVID-19. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation.

Commerces et entreprises

Dans ce contexte actuel extrêmement préoccupant, le Conseil municipal a décidé de prendre toutes les mesures possibles qui relèvent de sa compétence pour aider les sociétés et les commerces de Martigny en difficulté :

- La Ville de Martigny contactera personnellement les locataires des commerces et établissements publics dont elle est propriétaire afin de trouver une solution humaine et solidaire.
- Renoncer à l'encaissement de la location du domaine public pour les mois d'avril et mai pour les terrasses.
- Intensifier la politique d'investissement sur des projets en cours (sécurisation de la Dranse, skatepark et pumptrack, terrain synthétique et piste d'athlétisme, Place du Manoir, Avenue de la Gare, rénovation de la Salle de gym de Martigny-Bourg).

Liquidités et paiements

- La Ville de Martigny assurera le paiement dans les meilleurs délais, des factures des fournisseurs ou mandataires, afin d'assurer des liquidités aux entreprises.
- Des facilités de paiement pourront être accordées par la Ville en cas de demandes pour les entreprises et les personnes physiques.

Institutions culturelles, sportives, sociales et jeunesse

- La Ville de Martigny assurera le maintien des subventions annuelles quelle que soit l'activité finalement produite.
- Les soutiens financiers sont maintenus pour les événements impactés à court terme.
- Les événements repoussés ultérieurement en 2020 ou l'an prochain, sont soutenus comme promis par la Ville de Martigny.
- Tous les cas feront l'objet d'une analyse précise qui prendra en compte l'exceptionnalité de la situation et les mesures de soutien prises par la Confédération et le Canton du Valais.

Urgence sanitaire et solidaire

- La Ville de Martigny confirme mettre à disposition du Canton du Valais et des milieux hospitaliers des salles, des hangars et du matériel (barrières) qui sont sollicités.
- Pour venir en aide aux personnes vulnérables qui n'ont pas d'autres ressources, le Réseau Solidaire Martigny leur livre des courses, des repas et discutent avec elles. Les bénévoles répondent du **lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au : 027/565 80 93**

Infrastructures communales

- Les parkings communaux sont gratuits jusqu'à nouvel avis.
- La Ville de Martigny ne facturera pas les locations de salles annulées en raison de l'épidémie de COVID-19 (Alambics, Couvert d'Octodure, Salle Communale, etc.).
- La cadence des Bus de Martigny a été divisée par deux et la ligne 203 supprimée jusqu'à nouvel avis, selon la directive de la Confédération.
- La collecte des déchets en porte-à-porte est maintenue, de même que la vidange des poubelles de rue. Ces deux aspects demeurent une priorité absolue pour la Ville de Martigny.

A l'image de Martigny Ville Propre qui était prévue le 2 mai prochain, la Municipalité a annulé ou reporté les nombreuses manifestations culturelles et sportives organisées sur le territoire communal.

Martigny, le 26 mars 2020

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE